



N'attendez-pas la prochaine épidémie de rougeole, vaccinez-vous préventivement !

En 2017, la Wallonie a connu une épidémie de rougeole (maladie virale très contagieuse) importante. L'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) a reçu 298 déclarations de personnes malades, des enfants comme des adultes. Plus de 40% de ces personnes ont dû être hospitalisées ! 12% des cas déclarés étaient des professionnels hospitaliers. Nous savons aujourd'hui que 87% de ces personnes malades n'étaient pas vaccinées ou ne connaissaient pas leur état vaccinal contre la rougeole. Voilà pourquoi il est essentiel de poursuivre les efforts de sensibilisation à la vaccination, d'autant plus que les vaccins sont offerts pour les moins de 20 ans.

La Belgique ne connaît pas actuellement d'épidémie, contrairement à nos pays voisins (Allemagne, Roumanie, Italie, Grèce, UK ainsi que quelques foyers épidémiques en France)^[1].

Etant donné qu'il peut y avoir des contacts fréquents avec ces pays (voyages, familles, travail), la possibilité d'avoir de nouveaux malades de la rougeole en Wallonie est haute. En effet, nous n'avons pas encore atteint une protection suffisante de la population par la vaccination car de nombreuses personnes n'ont pas reçu leurs **2 doses** de vaccin ou n'ont pas été vaccinées.

L'AVIQ et l'ONE vous rappellent l'importance de la vaccination !

Si vous n'avez pas fait la rougeole (pendant l'enfance ou en tant qu'adulte), la vaccination est le moyen le plus simple et le plus sûr pour se protéger !

Alda Greoli, Ministre wallonne de la Santé et Ministre de l'Enfance à la Communauté française :
« Vous vacciner, c'est vous protéger ainsi que protéger vos proches et toutes les personnes avec qui vous êtes en contact. C'est en se protégeant les uns et les autres que nous parviendrons à éviter des épidémies et donc la propagation de la maladie. Je soutiens avec force les efforts tant de l'AVIQ que de l'ONE dans leurs démarches visant à augmenter encore le taux de vaccination de la population afin que celui-ci soit optimal, tant dans l'intérêt de la santé des enfants que des adultes ».

Pour rappel, **deux doses de vaccin offrent une protection très élevée à vie**. Cependant, 25% de la population n'a pas reçu la deuxième dose de vaccination. Pour être certain de votre statut vaccinal ou de celui de vos proches (enfants), il est important de **vérifier votre carte de vaccination**.

Ces deux doses de vaccin sont respectivement administrées à l'âge d' 1 an et de 11/12 ans.

Les vaccins sont **offerts pour les moins de 20 ans** via le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles (vaccins disponibles via les consultations ONE, la médecine scolaire, les médecins traitants ou encore les pédiatres). D'éventuels frais de consultation sont à votre charge chez le médecin traitant.

^[1] Source : <https://ecdc.europa.eu/sites/portal/files/documents/communicable-disease-threats-report-13-jan-2018.pdf>



Pour les **adultes** non ou insuffisamment vaccinés, **la vaccination peut être réalisée auprès de votre médecin traitant**. Il est bon de savoir que si vous avez fait la rougeole, vous êtes protégé à vie. Toutefois, la vaccination contre la rougeole d'une personne déjà immunisée n'augmente pas le risque d'effets secondaires suite à cette revaccination. Donc, si vous n'êtes pas certain d'être immunisé et que vous n'avez plus votre carte de vaccination, faites-vous vacciner. A défaut, vous pouvez également faire une prise de sang pour savoir si vous êtes protégé(e) contre le virus de la rougeole. Les personnes nées avant 1970 sont naturellement immunisées.

Si vous êtes un professionnel de la santé, soyez vigilant quant à votre statut vaccinal. En effet, vous êtes davantage exposé aux malades et vous-même à risque de transmettre la maladie à des personnes fragilisées. Vérifiez votre statut vaccinal éventuellement via votre médecine du travail.

Plus d'informations sur la vaccination sur le site <http://www.vaccination-info.be/>

L'AVIQ, Agence pour une Vie de Qualité, est l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles.

Contact presse: Sarah Lefèvre, chargée des relations avec la presse, sarah.lefevre@aviq.be ou 0470/226.072.

ONE, Office de la Naissance et de l'Enfance

Contact presse : Guillaume Goffin, Responsable du Service Communication Externe, Guillaume.GOFFIN@one.be ou 0499/77.30.93